

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 358

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 29**

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« pas »

le mot :

« ni ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la dernière occurrence du mot :

« et »

le mot :

« , ni ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.